

## Compte rendu Séance du 13/03/2025

Date de la convocation	
06/03/2025	
Date d'affichage	
06/03/2025	
Nombre de membres	
Afférents	Présents
10	9
Vote	
A l'unanimité	
Pour : 9	
Contre :	
Abstention :	

L'an 2025 le 13 mars 2025 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Poilley dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, rue du pas au Loup, sous la présidence de Monsieur DEMAZEL Noël, Maire.

**Présents** : M. DEMAZEL Noël, Maire, M. COUSIN Edmond, M. CARAËS Bertrand, Mme GERMAIN Jocelyne, Mme BANNIER Anne, Mme PAPAIL Marie-Cécile, M BARBEDETTE Gérard, M. GUÉRIN Claude, M. ROBIDEL Anthony

Excusé (s) :

Absent : M GAUTIER Denis

**A été nommé(e) secrétaire** : M. CARAES Bertrand

Réf : 20250313\_01

Délibération Compte De Gestion 2024- Commune

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets Primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble, des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que :

Le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

## Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECHETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	151 371,00	337 462,00	488 833,00
Titres de recette émis (b)	52 927,66	322 044,95	384 972,61
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	52 927,66	322 044,95	384 972,61
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	151 371,00	337 462,00	488 833,00
Mandats émis (f)	116 269,43	270 378,21	386 647,64
Annulations de mandats (g)	1 840,20	1 082,91	2 923,11
Dépenses nettes (h = f - g)	114 429,23	269 295,30	383 724,53
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		52 743,65	1 249,09
(h - d) Déficit	51 501,57		

**Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés**

74000 - POILLEY

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DES RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement Fonctionnement	65 070,18 54 192,86	26 000,00	-51 501,57 52 749,65		13 568,61 80 942,51
TOTAL I	119 263,04	26 000,00	1 248,08		94 511,12
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	119 263,04	26 000,00	1 248,08		94 511,12

Réf : 20250313\_02

Délibération\_Vote compte administratif 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur COUSIN Edmond délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur DEMAZEL Noël, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote

I) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte Administratif Principal

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
		28 192.86 €		65 070.18 €		93 263.04 €
Opération de l'exercice	269 295.30 €	322 044.95 €	114 429.23 €	62 927.66 €	383 724.53 €	384 972.61 €
Totaux	269 295.30 €	350 237.81 €	114 429.23 €	127 997.84 €	383 724.53 €	478 235.65 €
Résultats de clôture		80 942.51 €		13 568.61 €		94 511.12 €
Restes à réaliser			14 500.00 €	5 000.00 €	9 500.00 €	
Totaux cumulés	269 295.30 €	350 237.81 €	128 929.23 €	132 997.84 €	393 224.53 €	478 235.65 €
Résultats définitifs		80 942.51 €		4 068.61 €		85 011.12 €

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;  
 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Réf : 20250313\_03

Délibération affectation du résultat de l'exercice 2024- Commune

Les membres du Conseil Municipal réunis sous la présidence de Monsieur Noël DEMAZEL, Maire, après avoir examiné le compte administratif 2024 statuant sur l'affectation du résultat, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 80 942.51 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

AFFECTION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
	Résultat de fonctionnement
A. Résultat de l'exercice	précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)
B. Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif	précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	28 192.86 €  80 942.51 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	

D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)		
	D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	+ 13 568.61 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou - )		- 9 500.00 €
Besoins de financement Excédent de financement (1)		
Besoins de financement F. = D. + E.		
AFFECTATION =C. = G. + H.		80 942.51 €
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F		45 000.00 €
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)		35 942.51 €
DEFICIT REPORTÉ D 002 (4)		

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Réf :	20250313_04	Délibération prise en charge des dépenses d'investissement avant le BP 2025
-------	-------------	---

Monsieur le Maire rappelle que préalablement au vote du budget 2025, La commune peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2024

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2025, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil municipal peut en vertu de l'article L1612-14 du CGCT, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des sommes inscrites au Budget 2024.

### BUDGET 2025

Chapitre ou opération	Budget primitif 2024 «crédits nouveaux » (a)	DM et budget supplémentaire 2024 (b)	RAR 2023 (reportés au BP 2024) à déduire (c)	Total d =(a+b) - c
En cas de vote par opération d'équipement :				
Op. N°11 BATIMENTS	17 000.00 €	5 000.00	- 3 000,00 €	19 000,00 €
Op n°16 MATERIEL	11 971.00 €		-2 100.00 €	9 871.00 €
TOTAL				28 871.00 €

**Montant budgétisé** dépenses d'investissement (exercice 2024) = 28 871.00 € L'enveloppe du quart ventilable est de 7217.75 € (25% du montant précité)

L'enveloppe de crédits ouverts par anticipation retenue est de 5 100.00 € (*inf. ou égal au montant ci-dessus*)  
La ventilation budgétaire de l'enveloppe de crédits ouverts par anticipation retenue est la suivante

Chapitre	Article	Intitulé	Crédits autorisés avant le vote du budget
OP N° 11 BAT_20	203	Frais étude	2 700.00 €
OP N°16 MAT_20	2051	Concession, droits	2 400.00 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents décide :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2025 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce avant le vote du budget 2025

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Réf :	20250313_05	Délibération participation fonctionnement école sous contrat association 2025
-------	-------------	---

Monsieur le Maire Présente aux membres du conseil municipal pour l'année 2025, la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles pour les seuls élèves domiciliés sur son territoire et scolarisés au sein du regroupement pédagogique intercommunal (RPI DES PORTES DE BRETAGNE regroupant les écoles de Poilley et Saint Georges de Reintembault).

Pour l'année 2024-2025

11 élèves de maternelle et 15 élèves de primaire (voir liste annexée à la présente délibération)

Le cout moyen départemental-forfait 2023 :

	Cout moyen départemental forfait 2024-2025	Nombre d'élèves	TOTAL
Elève de maternelle	1 523.00	10	15 230.00 €
Elève de primaire	476.00	14	6 66400 €
		24	21 894.00 €

**Après en avoir délibéré le conseil municipal :**

Autorise le versement à L'OGEC des Portes de Bretagne d'un montant de **21 894.00 €**

- 1er acompte 31 mai 2025 : 7 298.00 €
- 2-ème acompte 31 août 2025 : 7 298.00 €
- 3-ème versement et solde 30 octobre 2025 : 7 298.00€

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Réf :	2050313_06	Délibération Contrat D'association Ecole Privée Financement De La Subvention A Caractère Social 2024
-------	------------	--

Monsieur le Maire fait part de la demande Mr le Directeur de l'école Saint Joseph de Poilley concernant la commune pour le financement de la subvention à caractère social pour les élèves domiciliés sur la commune de POILLEY et scolarisé sur le RPI DES PORTES DE BRETAGNE (Ecole de Poilley Mellé, St Georges de Réintembault). Monsieur le Maire rappelle que la commune est passée en contrat d'association à la rentrée scolaire 2012-2013.

La prise en charge demandée pour les enfants domiciliés à POILLEY sur l'ensemble du RPI des Portes de Bretagne :

- Repas à 2.00 €,
- Fournitures scolaires à 10.00 €

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents le conseil municipal :**

Décide la prise en charge suivante :

- Repas à : 1.30 €,
- Fournitures scolaires à :7.00 €

La somme nécessaire est inscrite au BP 2025 La commune de Poilley se réserve le droit de réétudier cette décision annuellement ;

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Réf :	20250313_07	Délibération Vote Subventions 2025- Commune
-------	-------------	---

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal autorise le paiement des subventions suivantes :

			2025
1	Association des Chefs et amis des familles de Poilley	POILLEY	700.00 €
2	Union National des Combattants- Soldats de France	POILLEY	300.00 €
3	Comité des Fêtes	POILLEY	200.00 €
4	A.C.C.A. de Poilley	POILLEY	500.00 €
5	Club des Genêts d'Or	POILLEY	100.00 €
6	Comice agricole Société Agriculture	CANTON DE LOUVIGNE DU DESERT	380.00 €
7	Association Donneurs de sang	LOUVIGNE DU DESERT	100.00 €
8	OCA du Pays de Louvigné	LOUVIGNE DU DESERT	380.00 €
9	ADMR	LOUVIGNE DU DESERT	380.00 €

10	Association des Maires d'Ille et Vilaine	RENNES	185.00 €
11	Association des Maires Ruraux	23 RUE DE BRETAGNE LE FERRE	154.00 €
12	Association Pain Contre le Faim	RENNES	100.00 €
13	Soins Palliatifs -ASP MANCHE	SAINT JAMES	100.00 €
14	Association Normandie Bretagne	CONB ST MARTIN DE LANDELLES (50)	100.00 €
15	Julien Maunoir	ST GEORGES 7 x 50.00	350.00 €
16	MFR Fougères	FOUGERES 2 x 50.00 €	100.00 €
17	Mayotte_secours populaire		100.00 €
18	Solidarité Paysans de Bretagne	17 rue de Brest 35000 RENNES	100.00 €
19	LOUVI'GYM 4 x 25.00€	LOUVIGNE DU DESERT	125.00 €
20	L'outil en main	FOUGERES	50.00 €
21	subvention diverses voyage scolaire (RPI _ St Joseph_College Jeanne d'Arc		700.00 €
		total	5 204.00 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Réf :	20250313_08	Délibération PLU Intercommunal
-------	-------------	--------------------------------

#### Annule et remplace la délibération du 26/09/2024

La conférence des Maires qui s'est tenue le lundi 1er juillet par Monsieur le Président de Fougères Agglomération concernant l'opportunité d'élaborer un PLU Intercommunal, Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le PowerPoint présenté lors de cette réunion.

Le Conseil d'Agglomération a décidé, à la majorité lors de sa réunion du 24/02/2025 :

- D'APPROUVER le transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à Fougères Agglomération.
- Et SOLLICITER, quant à ce transfert, les communes membres qui devront se prononcer dans un délai de trois mois.

#### Le débat est lancé :

Après en avoir délibéré le conseil municipal à L'unanimité :

Est favorable à l'élaboration d'un PLU Intercommunal :

- Pour un développement équilibré, à partir d'une gouvernance représentative qui garantit la place de chaque commune ;
- Pour assurer le dynamisme économique : zonage foncier existant économique, gestion réserves foncières, commerces dans centre-bourgs
- Pour une offre de logement adaptée : tenant compte de la proximité de l'emploi
- Pour préserver les paysages et développer l'identité du territoire : encadrement de la construction, préservation du bocage, préservation du patrimoine, avec la possibilité de rénover des bâtisses ou granges en milieu rural dès lors qu'elles ne se trouvent pas en périmètre de siège d'exploitation agricole.
- Pour un projet global de développement et d'aménagement du territoire à construire par les élus locaux

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

#### A noter Réunions Conseil Municipal

- Jeudi 15 mai 2025 à 20h00
- Jeudi 26 juin 2025 à 20H00

A Poilley le 03/04/2025  
Le Maire- Noël DEMAZEL

